



Vol dans les parties communes

Par **SamohtB**, le **30/06/2020** à **11:57**

Bonjour,rrnrNous habitons un appartement dans une résidence qui comporte un parking privatif en sous-sol sécurisé par 2 portails à ouverture contrôlée par une télécommande. Des racks à vélo sont aussi disponibles. rnrnEn début de semaine dernière, nous avons constaté qu'un des portails ne s'ouvrait plus mais demeurait fermé. Puis il a finalement été laissé grand ouvert plusieurs jours (jusqu'à aujourd'hui encore) malgré en avoir notifié le syndicat de copropriété. rnrnDepuis, nous sommes 4 résidents à avoir constaté et dénoncé le vol de nos vélos (peut-être + à venir), tous attachés par des cadenas. Nos assurances ne prennent évidemment pas en charge les sinistres dans les parties communes et nous avons donc demandé au syndicat de copropriété qui nous répond que leur assurance ne couvre que les murs de l'immeuble mais pas les biens des occupants.rnrnEst-il possible d'appuyer sur la responsabilité du syndicat de copropriété qui aurait dû s'assurer de sécuriser l'accès au parking plutôt que laisser le portail défectueux grand ouvert ?rnrnPeut-on lui demander de faire fonctionner l'assurance responsabilité civile ? rnrnQue pouvons-nous faire ? Sachant que chaque vélo est un préjudice de plus de 200 € et qu'il nous apparaît injuste de payer pour la négligence du syndicat de copro...rnrnVous remerciant par avance de vos conseils et votre aide sur ce sujet.rnrnBonne journée,rrnrThomas B.